

Vidéoprotection sur la commune de PONT DE METZ

Dans le cadre de la politique locale de Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité publique, il a été démontré la nécessité de mettre en place un système de vidéoprotection sur la commune de Pont de Metz. La ville désire, en complément des actions qu'elle peut mener avec ses partenaires, prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes.

Le conseil municipal de la commune de Pont de Metz a approuvé l'installation d'un système de vidéoprotection dans sa délibération du 15 septembre 2016, aussi, le déploiement a commencé. Les lieux d'implantation des caméras de vidéoprotection répondent aux problématiques existantes sur certains espaces et respectent les prérequis législatifs.